



## Modification de commission

Par **david88000**, le **17/02/2015** à **16:05**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si mon employeur a le droit de modifier les commissions en cours d'exercice.

Je suis dans une petite PME depuis 5 ans le système de rémunération a changé je n'ai pas eu ni demande d'avenant à mon contrat de travail . initialement j'avais un salaire de base + prime sur des critères , mais depuis 2 ans mon employeur avec l'accord de mon responsable et moi-même , nous avons mis en place un salaire de base + des commissions sur le chiffre d'affaire . Les commissions sont négociées au rebout de chacun exercice( de juin à juin j'ai un tableau avec les objectifs à réaliser ) les commissions sont payées par trimestre . Le 1<sup>er</sup> trimestre nous avons reçus correctement nos commissions , mais le trimestre dernier mon employeur a embauché une personne à mi-temps dans notre service ( cette personne n'est pas soumise au même condition que mon responsable et moi pas de commission ) . Mon employeur a modifié les objectifs sans un accord ou nous avons informés . (+ 20 % donc par conséquent le trimestre dernier nous avons perdus 1/4 de notre commission ) . Pouvez vous me dire s'il a le droit de modifier en cours d'année les objectifs ?

Merci d'avance pour votre aide .

Par **P.M.**, le **17/02/2015** à **20:53**

Bonjour,

Il faudrait savoir si lors de la modification du commissionnement cela a fait l'objet d'un avenant et si les objectifs ont été précisément définis en début de période laquelle était prévue au même avenant quant à sa durée...

Par **david88000**, le **18/02/2015** à **18:27**

hélas non je n'ai pas eu d'avenant à mon contrat initial  
mais au début de chaque période un tableau avec les objectifs  
Mais on fonctionne avec ce système de rémunération depuis plus de 2 ans

dois je faire un courrier ? il y a t il un article de loi que je peux utiliser s'il refuse ?

Par **P.M.**, le **18/02/2015** à **18:39**

Bonjour,

Vous pourriez toujours essayer de faire un courrier mais comme tout repose pratiquement sur l'engagement contractuel et qu'il n'y en a pas depuis la modification...

Tout dépend aussi si le tableau indiquant les objectifs précise une période...

Il faudrait donc ensuite analyser la réponse de l'employeur...

Par **david88000**, le **18/02/2015** à **18:54**

j ai toujours en ma possession les tableaux des précédentes années et les bulletins de salaires

et le tableau en cours de période avant la modification

Par **P.M.**, le **18/02/2015** à **18:59**

Vous n'indiquez toujours pas si ces tableaux précisent une période de validité...

Quand je parlais de la modification, c'est celle intervenue il y a 2 ans...

A la limite, vous pourriez demander à revenir à l'ancien commissionnement avec effet rétroactif s'il est plus favorable pour vous...

Par **david88000**, le **18/02/2015** à **19:14**

intitule du tableau

objectif CA 2015

la modification a lieu le trimestre dernier

l'année commence en juin 2014 et se fini en juin 2015

( je peux numériser le tableau et vous l'envoie en privée ? )

Par **P.M.**, le **18/02/2015** à **20:03**

Mais a priori, il n'est pas prévu que l'année déjà comporte 13 mois et qu'elle aille de juin à juin...

Par **david88000**, le **18/02/2015** à **20:05**

du 1 juin 2014 au 31 mai 2015

Par **P.M.**, le **18/02/2015** à **20:06**

C'était mentionné quelque part alors...